

# DÉVELOPPER LES DÉMARCHES HQE® POUR LES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

Action  
en  
cours

### Cadre de référence :

- ▶ Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- ▶ Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources

**Porteur du projet :** Direction des Bâtiments Départementaux  
**Services associés :** Bureau de l'Enseignement  
**Partenaires extérieurs :** CSTB, Archivolt, ADEME, Certivea, SEM 81

Le secteur du bâtiment, que ce soit lors des chantiers, lors de l'exploitation ou lors de la fin de vie des structures, peut avoir des impacts environnementaux forts. Les démarches de Haute Qualité Environnementale consistent à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur (économie d'eau et d'énergie, intégration paysagère, gestion des déchets...) et à créer un environnement intérieur sain et confortable.

Dans le but d'une amélioration de la qualité de son patrimoine, le Conseil général du Tarn souhaite, au travers de cette démarche, impulser la prise en compte du développement durable dans l'urbanisme et la construction.

### Suivi et indicateurs :

% de bâtiments HQE® (par rapport aux nombre de bâtiments neufs)  
Profil de qualité environnementale (nombre de cibles très performantes et performantes dans les programmes)

### Le projet :

Dans un premier temps, la démarche est testée pour la construction de 2 collèges. Elle consiste à établir, lors de la phase de programmation, la définition du profil de la qualité environnementale du bâtiment (QEB, hiérarchisation des cibles de qualité environnementales). Cette démarche se poursuit lors des phases d'études, de construction et d'exploitation des bâtiments.

De façon à piloter les travaux, le suivi de chantier et la vie des bâtiments, un Système de Management Environnemental est mis en place. Tout ceci permet de finaliser le programme HQE.

La demande de certification est attendue pour le collège de Gaillac.

En fonction des résultats de la démarche sur les collèges, le Conseil général pourra ensuite décider d'un programme de planification des futurs travaux de construction, voire aussi des travaux de réhabilitation. Une démarche HQE® propre au Conseil général sera mise en place (référentiel, Système de Management Environnemental, choix des opérations, assistance à maîtrise d'ouvrage...).

## Environnement

- ▶ Réduire les émissions de GAS
- ▶ Limiter l'impact des bâtiments sur l'environnement
- ▶ Préserver les paysages et le patrimoine

## Social

- ▶ Faciliter l'accès aux personnes
- ▶ Assurer le confort des agents et des usagers

## Economie

- ▶ Développer des marchés pour les entreprises du BTP et de l'ingénierie
- ▶ Réduire les coûts de fonctionnement des bâtiments

## Gouvernance

- ▶ Impulser la démarche au niveau d'autres bâtiments
- ▶ Exemplarité en matière de développement durable

